

Flavescence Dorée

Vignoble du JURA



Historique

Cicadelle de la FD: origine Amérique du nord

1^{ère} détection de la cicadelle FD dans les années 1950 Sud-Ouest

2001 dans le Jura

Flavescence: maladie sur plantes autochtones européennes

Plantes hôtes en Europe



Aulnes (verne) :110
types de phytoplasmes
proche flavesc.



Clématites: 2 types de
FD

transmission
occasionnelle:
FD1, 2, 3 et PGY

VIGNE

Vignes: 4 types de
flavescences:
-FD 2 (85%)
FD1(15%)

Transmission
forte

-FD3 et PGY (cas
isolés)



Une maladie très épidémique

Jura : génotype FD2

Comme la grande partie des foyers épidémiques

Maladie en expansion: 2017: > 70% du vignoble français en Périmètre de Lutte Obligatoire

Cicadelle FD: très bon vecteur de la maladie

Cycle Biologie



1 génération par an

(Chuche & Thiéry, 2014)

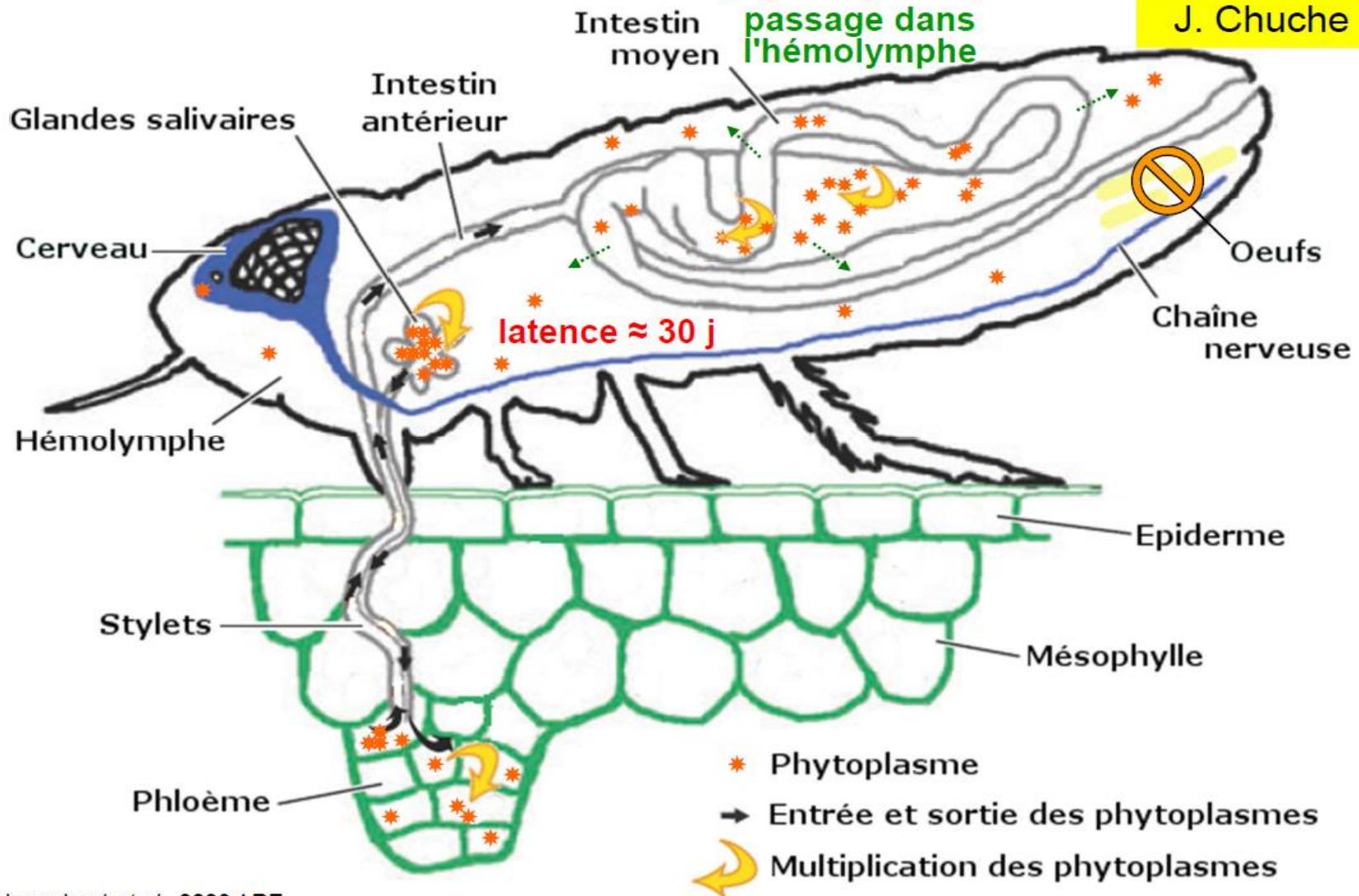


Biologie



Relation vecteur/phytoplasme

J. Chuche



Cycle Scapho et risque conta.

début à fin mai

Éclosion 1ères larves

30 jours après

1^{er} risque de
contamination

Mi à fin juillet

Apparition des 1ers
adultes

**Fin aout- début
septembre**

Disparition des adultes

Moyens de lutte

Contre le phytoplasme:

Arrachage des ceps contaminés

Traitements eau chaude des plants

Gestion des pieds de vignes non cultivés



Moyens de lutte

Contre le vecteur:

Seul homologué: Insecticides (neurotoxiques)

pyrèthre

2 Traitements sur larves
et 1 sur adultes (ou
sur larve en bio)



Base de la stratégie:
adaptée localement
dans l'arrêté

Périmètres de traitement 2018 : stratégie 3-1
2 traitements sur larves
+1 Traitement adulticide (ou larvicide en bio)
optionnel si populations suffisamment basses

Moyens de lutte

Biocontrôle:

Huile essentielle à base d'orange douce:
2 spécialités homologuées sur cicadelles

Mais non reconnu par l'Etat comme méthode
utilisable en lutte obligatoire

Moyens de lutte

Expérimental:

Autres spécialités expérimentées:

soufre, huiles blanches, argiles kaolinites, purins, extraits de plantes, ... sur œufs ou larves

Efficacités insuffisantes et variables

Confusion sexuelle: communication vibratoire

Prédation, parasitisme, voix génétique: pas concluant à ce jour

Génétique: pas d'espèces dans Vitis résistante

Moyens de lutte

Prophylaxie:

-Élimination des bois de taille: baisse des œufs

Efficacité : 25-30%

Broyage insuffisant

-Epamprage lors de l'éclosion (début juin):

-Manuel par forte chaleur de préférence et
mettre les pampres en milieu de rang

Efficacité : 30%

-Mécanique (lanières) effet mécanique sur
larves/œufs et écorçage

Flavescence Dorée

Pour résumer:

- prospection fine et marquage de l'ensemble des pieds symptomatiques "jaunisse"
- Les éliminer
- Limiter la population de vecteurs : seule efficacité suffisante: les insecticides autorisés
- Gestion des pieds de vigne non cultivés
- Limiter les ré-infestations (obligation du Traitement à l'Eau Chaude)

PRERIMETRE DE TRAITEMENT OBLATOIRE

**= 2 communes concernées en 2017:
Arbois et Montigny les Arsures**

PTO

PERIMETRE DE LUTTE OBLIGATOIRE 2017

= AOC ARBOIS

PLO

ETAT DES LIEUX

- 2 semaines de prospection
- 7 groupes/ jour

=> Soit 70 groupes d'une taille moyenne de 11 prospecteurs

Objectifs réalisés : 100% AOC Arbois +50% du reste du vignoble => **1502 ha soit 75% du vignoble**

RESULTATS

1230 prélèvements réalisés sur le 1000 prévus

32 échantillons revenus positifs sur 28 parcelles

28 parcelles dont :

- 23 parcelles en PTO = Arbois/montigny
- 2 parcelles en Périmètre de Lutte Obligatoire =AOC Arbois
- 3 parcelles hors PLO (hors AOC Arbois)

Prospection collective 2017

RESULTATS

Nombre de parcelles concernées par communes :

16 sur Arbois

7 sur Montigny-les-Arsures

PTO

1 sur Vilette les Arbois

1 sur Pupillin

PLO

1 sur Voiteur (côté Coteau des Byards)

1 sur Domblans

HORS PLO

1 sur Beaufort

GENOTYPAGE : FD2 = épidémique

LES PROCHAINES ETAPES

Pour rappel

PLO 2017 : Arrachage des pieds symptomatiques

Avant le 31
mars 2018

HORS PLO 2017 : Arrachage des pieds positifs

- 1) Sortie de l'arrêté préfectoral FD 2018
- 2) Gestion des vignes ensauvagées
- 3) 1^{er} traitement FD 1 mois après l'apparition des 1^{ere} larves de cicadelles
FD (JUIN)
- 4) 2^{ème} traitement FD en fin de rémanence du 1^{er}
- 5) 3^{ème} traitement (JUILLET) si déclenchement
 - sur les larves pour les produits à base de pyrèthre
(homologué en bio)
 - sur les adultes pour les autres produits
- 6) prospection collective